

## Pétitions

● (1730)

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée, la pétition des soussignés résidents du Canada, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclarent humblement que les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont contribué pour 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale, que les soussignés croient que cela représente un apport équitable des agriculteurs à l'économie du Canada, et que les agriculteurs de l'Ouest n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Français]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Je désire présenter une pétition à l'honorable Chambre des communes du Canada en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidant au Canada qui se prévalent maintenant de leurs droits anciens et incontestés de présenter un grief commun dans l'assurance que votre honorable Chambre y apportera un remède.

Déclare humblement que:

Étant donné que les fermiers de l'Ouest canadien ont payé 131 millions de dollars dans le but d'exporter leurs céréales pour l'année 1981-1982 en accord avec les taux du Nid-de-Corbeau.

Que ceci apportera une contribution de 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada.

Étant donné que les soussignés croient que ceci représente une juste contribution à l'économie canadienne.

Et étant donné que les fermiers de l'Ouest n'ont l'intention de payer qu'une fois le tarif du Nid-de-Corbeau.

A ces causes demande humblement au Parlement de maintenir le présent tarif de transport de céréales (Nid-de-Corbeau).

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Monsieur le Président, merci.

[Traduction]

**M. le vice-président:** La parole est au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) pour un rappel au Règlement.

**M. Blais:** Monsieur le Président, je voudrais simplement vous rappeler ce que dit le commentaire 120 qui se trouve à la page 39 de la cinquième édition du *Beauchesne*:

Au premier rang de ses responsabilités, se place, pour l'Orateur, celle d'assurer l'ordre dans les délibérations, en réprimant éventuellement le désordre...

Après la pétition qui vient de nous être présentée, monsieur le Président, je tiens à répéter que toutes les pétitions qui ont été présentées aujourd'hui ont pour effet de semer le désordre. Je voudrais également attirer votre attention sur le commentaire 123(5) de la cinquième édition du *Beauchesne* qui précise ceci:

... il rappelle à l'ordre tout député qui, au cours du débat, s'écarte du sujet ou persiste à se répéter.

J'estime, monsieur le Président, que dans le cas qui nous concerne, il y a répétition systématique afin de semer le désordre. Il est exact qu'en tant que serviteur de la Chambre, vous devez de faire respecter les convenances, mais convenances n'est pas synonyme d'ordre. On peut fort bien respecter à la lettre les convenances et que le désordre règne. La source de désordre dans le cas qui nous intéresse, c'est le fait que les députés néo-démocrates, comme les conservateurs l'ont fait au cours du débat constitutionnel avec leurs questions de privilège et la crise des cloches, empêchent le débat de se poursuivre normalement—débat qui est la raison d'être de cette institution—en abusant systématiquement d'un article du Règlement. Ils font tomber dans le discrédit cette institution, tout comme les conservateurs l'ont fait durant le débat constitutionnel avec la crise des cloches et leurs questions de privilège. Il y a une limite à ce que cette institution peut supporter en matière d'abus de la procédure et du Règlement.

**M. Deans:** Monsieur le Président, je tiens à dire que je trouve insensé que l'on vous prenne ainsi à parti. J'ai constaté que vous avez bien veillé à ce que chacune des pétitions soit présentée comme il se doit et que chaque député respecte le Règlement. Vous avez rappelé immédiatement à l'ordre tout député qui s'écartait du Règlement.

Sachez que je suis indigné de voir le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) s'en prendre ainsi à vous. Il n'a aucun droit de critiquer l'attitude de la présidence. Vous avez bien précisé que la procédure adoptée était conforme au Règlement et ce n'est pas parce que le ministre ne l'apprécie pas qu'elle est antiréglementaire pour autant.

**M. le vice-président:** Je note l'heure. J'ai écouté attentivement les deux points de vue et je vais prendre la question en délibéré. Pour l'instant, je passe la parole au député de Regina-Est (M. de Jong).

**M. Simon de Jong (Regina-Est):** Monsieur le Président, je tiens, moi aussi, à vous présenter cette pétition. Après l'avoir examinée, je l'ai trouvée conforme au Règlement et dûment signée. Cette pétition fait état de ce que les Canadiens pensent du tarif du Nid-de-Corbeau et de ce qu'il en coûte aux agriculteurs de l'Ouest pour faire transporter leur grain. Ces gens s'inquiètent des effets que cette résolution pourrait avoir sur leur avenir. Ils croient que le Parlement va adopter une mesure qui va faire bien des victimes parmi les agriculteurs. Ils déclarent dans leur pétition que les agriculteurs de l'Ouest ont payé 131 millions de dollars pour exporter leurs céréales pendant la campagne agricole de 1981-1982, que ces exportations ont représenté 6.3 milliards de dollars à la balance commerciale du Canada et que le pays tout entier en a profité.

Les soussignés croient donc que cela constitue un apport équitable à l'économie du Canada et qu'ils n'ont l'intention de payer que le tarif du Nid-de-Corbeau, sans modification. A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir le tarif statutaire actuel du transport des céréales, et les pétitionnaires ne cesseront de prier. Ils ont tous signé cette pétition le mardi 17 mai 1983.